



**PERSONNEL COMMUNAL : SUPPRESSION DE TROIS
POSTES AU TABLEAU DES EMPLOIS
(AGENT SOCIAL, ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE
1ERE CLASSE ET MEDECIN DE 2EME CLASSE)**

Présents :

M. Gérard GUILLE, Mme Jeannine MAILLET, M. Christian FOSSEYEU, M. Valère VILLA, Mme Isabelle LAFON, M. Jacques LOCHON, Mme Françoise VILLA, M. Thierry DEBARRY, Mmes Maryse VOLANTE, Catherine CASIER, Mr Patrick GIVON, Mme Véronique DRIOT-ARGENTIN, Mr André ARDIOT, Mme Martine BILLET, Mr Marc LECOMTE, Mme Karina BUYSE, Mme Denise DAVID, M. René-Jean Cullier de Labadie, Mme Anne-Marie MARTINS, Mrs Didier GIARD, Stéphane RABANY, Madame Marie-Renée AUROUSSEAU

Absents représentés :

*Monsieur Daniel SCHREIBER représenté par Monsieur Christian FOSSEYEU,
Madame Monique MONTEBAULT, représentée par Monsieur Valère VILLA,
Monsieur Michel PINJON représenté par Madame Françoise VILLA,
Madame Marie-Laure HIRON représentée par Monsieur Jacques LOCHON,
Monsieur Gilles GUILLAUME représenté par Madame Jeannine MAILLET,
Monsieur Didier FABRE représenté par Monsieur Stéphane RABANY,
Madame Annie-France VIDON représentée par Madame Anne-Marie MARTINS.*

Monsieur Thierry DEBARRY a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des emplois,

Vu l'avis du Comité Technique consulté le 9 mars 2017,

Considérant la délibération n° 2017-020 du 13 mars 2017 portant création d'un poste d'adjoint du patrimoine pour permettre l'officialisation du reclassement professionnel d'un agent repositionné sur un poste d'agent d'accueil à la bibliothèque,

Considérant que le poste d'agent social laissé vacant par cet agent

à présent reclassé n'a plus
vocation à être pourvu,
Accusé de réception en préfecture
094-219400751-20170418-2017-041-DE
Date de télétransmission : 25/04/2017
Date de réception préfecture : 25/04/2017

Considérant la délibération n° 2017-001 du 20 février 2017 portant création d'un poste d'agent de maîtrise pour permettre la nomination, par voie de la promotion interne, d'un agent du Pôle Technique,

Considérant que le poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe laissé vacant par l'agent promu n'a plus vocation à être pourvu,

Considérant l'existence d'un poste permanent de médecin au tableau des emplois qui n'a pas vocation à être pourvu,

Considérant la nécessité de supprimer ces trois postes et de mettre à jour le tableau des emplois,

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

23 VOIX POUR, 6 ABSTENTIONS

Article 1 : De supprimer les trois postes cités ci-dessus et de modifier comme suit le tableau des emplois :

Grade	Catégorie	Ancien effectif Postes permanents	Nouvel effectif Postes permanents	Durée hebdomadaire
Agent social	C	4	3	Temps complet
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	6	5	Temps complet
Médecin de 2 ^{ème} classe	A	1	0	Temps non complet

Article 2 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne et à Madame le Trésorier principal de Chennevières-sur-Marne.

Fait et délibéré en séance le,
Pour copie conforme
Le Maire,
Vice-Président du Territoire Grand Paris Sud Est Avenir,
Gérard GUILLE



Accusé de réception en préfecture
094-219400751-20170418-2017-041-DE
Date de télétransmission : 25/04/2017
Date de réception préfecture : 25/04/2017